

Portant validation du devis de la société GAGNERAUD pour les travaux de pose de bornes escamotables rue de Lisieux

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la décision n°18-2025 portant validation du devis de la société GAGNERAUD
Vu le devis de l'entreprise GAGNERAUD pour la réalisation de travaux rue de Lisieux ;

Vu le devis de la société GAGNERAUD en date du 4 février 2025 pour réaliser les travaux de pose de bornes escamotables rue de Lisieux ;
Considérant que la proposition de la société GAGNERAUD est économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE :

D'abroger la décision n°18-2025 et de la remplacer par la présente,

De valider le devis de la société GAGNERAUD pour les travaux de pose de bornes escamotables rue de Lisieux d'un montant de **24 166 ,67 € HT**.

signé électroniquement le 10/02/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

